

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Science politique

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, normes, organisations, territoires

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Science politique* de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et de science politique de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) est un diplôme organisé sur trois années complètes, qui existe depuis 2012. En effet, de 1998 à 2012 existait uniquement une troisième année de licence. Cette formation souhaite apporter à des étudiants issus d'horizons divers des connaissances et compétences générales leur permettant d'analyser la vie politique nationale et internationale, mais également de se préparer à une insertion professionnelle dans les métiers en lien avec la science politique. C'est un diplôme caractérisé par une forte interdisciplinarité, avec l'apport d'une formation juridique importante en première (L1), voire en deuxième année (L2), et une spécialisation progressive en science politique en deuxième puis en troisième année (L3). Les modalités d'enseignement sont classiques, sans dispositif de formation continue, ni d'alternance. La poursuite d'études peut se faire en master mention *Science politique* à l'UPJV, ou dans d'autres masters ou formations variés. L'insertion professionnelle immédiate est possible, mais elle demeure minoritaire.

Analyse

Objectifs
<p>La licence évaluée est une licence de <i>Science politique</i> complète, organisée sur trois ans, dont l'objet est de former les étudiants aux fondamentaux de la science politique, conformément aux objectifs affichés. Les connaissances et les compétences personnelles et professionnelles sont clairement formulées et correspondent bien aux attentes liées à ce type de diplôme.</p> <p>Les diplômés peuvent continuer en master, ce qui est majoritairement le cas (16 étudiants sur 18 en 2015). Ils peuvent aussi choisir d'autres poursuites d'études (écoles de journalisme, Instituts d'études politiques - IEP, Instituts de préparation à l'administration générale - IPAG, etc.) ou entrer dans la vie professionnelle.</p>
Organisation
<p>C'est une formation jeune qui peine encore à se détacher de la licence en <i>Droit</i> pour ce qui est de la L1 et la L2. Avant 2012, la licence de <i>Science politique</i> n'existait en effet qu'en troisième année, les deux premières années étant des années de droit. Les deux premières années dédiées à la science politique ont été introduites en 2012, en s'appuyant notamment sur un vivier de cours en droit. Progressivement, davantage de cours en science politique ont été introduits et les trois années comportent désormais une véritable spécialisation progressive en science politique : en L1 et en L2, la formation comprend des cours de droit, notamment de droit public, et des enseignements de science politique. En L3, la formation est davantage centrée sur la science politique. Elle ne propose pas de parcours différents, mais les étudiants ont la possibilité de choisir des options (90 heures sur 240 au semestre 5 et 90 heures sur 228 au semestre 6). Des mutualisations sont prévues avec la licence de <i>Droit</i> et la licence d'<i>Administration publique</i> en L3 mais les volumes de mutualisation ne sont pas précisés.</p> <p>Globalement et d'un point de vue synchronique (et non plus évolutif), les cours en droit demeurent encore un peu trop nombreux, par rapport aux enseignements dispensés en science politique en L1 et L2, même si l'interdisciplinarité</p>

constitue un point fort du diplôme et autorise notamment une mutualisation en permettant aux étudiants de suivre un double cursus en *Droit* et en *Science politique*. On peut aussi regretter l'absence de choix optionnels en L1 et L2 (sans doute en raison du caractère récent de la création de ces deux années). Enfin, les intitulés de cours apparaissent souvent très généraux en L1 (*Introduction à la science politique, Sociologie politique, Introduction à la sociologie*), ce qui n'offre pas une lisibilité précise quant au contenu des enseignements et à leur progressivité/complémentarité avec les enseignements des L2 et L3.

Le dossier d'autoévaluation ne fait pas état de collaborations ou de co-habilitations.

Positionnement dans l'environnement

La formation est adossée à une unité mixte de recherche (UMR) interdisciplinaire et à une école doctorale en Sciences humaines et sociales. Les enseignants-chercheurs du département de Science politique, voire de l'UFR, font partie du Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique - Épistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS). C'est la seule licence de science politique complète au plan régional, les universités les plus proches proposant une telle formation sont à Lille et à Paris.

La formation semble bien intégrée dans l'environnement institutionnel et des liens importants sont tissés avec des institutions ou entreprises locales (préfecture, conseil régional, médias, tribunal de grande instance, etc.). Les partenaires locaux fournissent des stages aux étudiants, ainsi que des intervenants dans la formation (même si seuls deux professionnels paraissent intervenir directement dans la formation).

Depuis 2014, il existe également une convention avec le lycée Madeleine Michelis d'Amiens (échanges de cours et de conférences).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est solide et compte 10 professeurs des universités (six en droit public, quatre en science politique), 18 maîtres de conférences (dont six en science politique, six en droit public, quatre en droit privé), et quatre professeurs agrégés du secondaire (dont trois d'anglais).

On peut observer qu'il y a peu d'intervenants extérieurs, ce qui est assez normal pour une licence généraliste.

L'équipe pédagogique paraît dynamique. Plusieurs types de réunions (département, assemblées générales de l'UFR, réunions des commissions pédagogiques) permettent un dialogue impliquant à la fois corps enseignant et étudiants.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs étudiants sont en augmentation depuis l'ouverture de la formation en 2012. Une véritable attractivité existe désormais en L1 (66 étudiants en L1 en 2012-2013, 120 en 2015-2016). Néanmoins, les effectifs, même s'ils sont en augmentation depuis 2012, demeurent peu élevés à partir de la L2 (58 étudiants en L2 et 45 en L3 en 2015-2016). En 2011-2012, la licence accueillait des étudiants de l'École supérieure de commerce d'Amiens, et les effectifs étaient dès lors plus importants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui (arrêt du conventionnement), ce qui explique des effectifs faibles en L3, même si elle accueille des étudiants en double cursus (*Droit / Science politique*).

On peut regretter qu'il n'y ait pas un recrutement d'étudiants extérieurs (non issus de la L2) plus important, ce qui serait possible, étant donnés les effectifs (120 étudiants en L1, contre 45 étudiants en L3).

Le taux de réussite s'améliore depuis 2012 grâce à la mise en place d'un « *Plan réussite en licence* » : en 2014-2015 (derniers résultats connus), 56 % en L1, 68 % en L2 et 66 % en L3.

Les données liées au suivi des étudiants après la L3 sont calculées par les responsables d'année. Elles montrent que la très grande majorité des étudiants continuent leurs études après la L3 (16 des 18 diplômés de la L3 sont inscrits en master à Amiens ou ailleurs - Bruxelles, Strasbourg, Université Lyon III - en 2014-2015).

Place de la recherche

La coopération avec le CURAPP-ESS passe classiquement par le recrutement au sein de ce laboratoire de la grande majorité des enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation.

De façon plus originale, les étudiants sont parfois sollicités dès la L3 pour participer à certaines enquêtes collectives de ce laboratoire, initiative à saluer pour son audace (en général, les étudiants ne sont sollicités que plus tard, en master).

Place de la professionnalisation

La formation offre une part tout à fait satisfaisante à la professionnalisation. Ce à plusieurs égards :

Plusieurs enseignements de la L3 sont ouverts sur le monde professionnel (*Politiques territoriales, Sociologie des médias, Sensibilisation au monde du travail* et *Initiation à Excel*, stage professionnel). Le cours de *Sensibilisation au monde du travail* mériterait d'être détaillé. En effet, il est mentionné sept heures de cours magistral (CM) et huit heures de travaux dirigés (TD) de sorte que l'on peut se demander en quoi consiste exactement cette formation et si elle est suffisante pour

<p>pallier l'absence de Projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE). Chaque d'année est organisée une journée des métiers de la science politique (organisée par les étudiants eux-mêmes en 2015).</p> <p>En outre, les étudiants participent à plusieurs types d'associations en lien avec le monde professionnel et social. Quelques doutes existent à propos de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : Elle ne pose que les conditions d'accès en L3. Quid de l'accès en L1 et en L2 ? Plus généralement, cette fiche RNCP semble être l'ancienne fiche de la L3, qui n'a pas été retouchée systématiquement pour intégrer les informations relatives aux L1 et L2. La même remarque peut d'ailleurs être formulée pour la fiche ADD (Annexe descriptive au diplôme) : il peut paraître ambigu que ne soient indiquées que les conditions d'accès en L3.</p>
Place des projets et des stages
<p>La place des stages est assez classique pour une licence générale : les étudiants peuvent effectuer des stages en L1 et L2 (mais sans obligation), mais il devient obligatoire en L3. Seuls 10 à 15 % des étudiants en L1 et L2 font un stage. Cela paraît peu et est sans doute lié au fait qu'aux semestres 2 et 4, le stage reste facultatif et que son positionnement n'incite pas les étudiants à le choisir (il est placé en option avec un enseignement libre (extra-disciplinaire) dans une autre composante de l'UPJV).</p> <p>Peu de précisions sont apportées quant au stage obligatoire au semestre 6 (durée, organisation, notation). Il est seulement précisé que le stage « s'inscrit dans l'unité 4 du semestre 6 » et est crédité de deux ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Mais dans la fiche RNCP, la maquette ne donne pas à voir ce stage.</p> <p>Des projets peuvent être menés dans un cadre associatif. Les étudiants bénéficient d'un accompagnement par le Bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (BIOIP).</p>
Place de l'international
<p>La formation accueille des étudiants étrangers des programmes Erasmus (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i> - une quinzaine d'étudiants chaque année), ISEP (<i>International Student Exchange Programs</i>) et CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) et autorise les étudiants français à effectuer des séjours à l'étranger dans le cadre de partenariats nombreux et à valider des certifications de langue. Ils ne sont toutefois qu'un à trois étudiants par année, en L3, à partir à l'étranger. Aucune convention spécifique avec un établissement étranger n'est signalée en dehors de ces échanges étudiants.</p> <p>On note le dispositif original de la Maison des langues qui permet aux étudiants de compléter leur formation initiale de science politique par une formation en langue. La Maison des langues permet en effet la préparation de plusieurs certifications ouvertes aux étudiants dès la L1. Elle délivre un passeport langues aux étudiants qui ont suivi l'équivalent de 15 heures d'anglais et offre un programme spécifique pour les étudiants qui n'ont jamais fait d'anglais (en 2015-2016, deux étudiants ont suivi ce programme de 2 x 23 heures).</p> <p>Aucun enseignement n'est dispensé en langue étrangère avant la première année de master.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement en L1 est classique (bacheliers pour l'essentiel) ; la L2 est ouverte aux étudiants en droit ou étrangers ayant un diplôme similaire. Le recrutement est élargi sur la L3 (les étudiants ayant validé les deux premières années dans des UFR de Droit ou de Sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, philosophie, etc.), d'Administration économique et sociale ou de Sciences économiques, ainsi que les étudiants issus de classes préparatoires littéraires peuvent être admis après examen de leur dossier. L'admission sur dossier concerne aussi les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme comparable (en termes de contenu, de niveau et de durée des études). On aurait toutefois aimé connaître le nombre de dossiers déposés chaque année.</p> <p>Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite existent : semaine de la rentrée avec organisation spécifique (cours, certificat informatique et internet - C2i, initiation aux ressources et outils de la bibliothèque universitaire : IROBU, etc.) ; tutorat pour les étudiants de première année au semestre 2 (1 heure par semaine). Par ailleurs les cours de L1 sont majoritairement dédoublés. Une réunion d'information est organisée en L3 pour « connaître les choix des étudiants ». Ces dispositifs sont encore perfectibles.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est de forme classique (cours magistraux - CM et travaux dirigés - TD), même si l'on note une volonté de permettre aux étudiants de sortir de l'université pour mener des enquêtes de terrain (mais cela demeure occasionnel). Existe donc essentiellement du présentiel, sans dispositif de formation continue, ni d'alternance. Des dispositifs spécifiques sont toutefois prévus pour les étudiants handicapés et les salariés.</p> <p>L'université a mis en place des dispositifs permettant de diffuser des contenus pédagogiques et des informations sur des plateformes numériques. Des postes informatiques sont à disposition des étudiants, et des prêts d'ordinateur sont possibles. Quelques cours permettent une formation à l'informatique à but professionnel : C2i et dispositif IROBU. A noter, comme spécificité de la licence de <i>Science politique</i>, une initiation aux techniques d'enquête empirique et à l'analyse de</p>

données statistiques et outils informatiques appliqués aux sciences sociales.
Evaluation des étudiants
L'évaluation des étudiants est classique et mêle notes de contrôle continu (pour les enseignements fondamentaux avec CM et TD) et examens terminaux. Deux sessions d'examen sont organisées en janvier et mai et une session de rattrapage pour les deux semestres. Toutefois, à titre d'expérimentation, pour prévenir l'échec en licence, certains enseignements ne sont plus évalués qu'en contrôle continu depuis 2014.
Suivi de l'acquisition de compétences
Les compétences supposées acquises sont essentiellement des compétences de travail universitaire. Il n'existe pas de portefeuille de compétences, ni de livret de l'étudiant. Mais pour combler ce déficit, un effort de réflexion important semble être mené pour donner aux étudiants des repères quant aux attentes dans leurs apprentissages (documents sur l'espace numérique de travail - ENT prochainement, questionnaires envisagés).
Suivi des diplômés
Il n'existe pas de service de l'Université de Picardie Jules Verne en charge de cette tâche, ce qui est fort regrettable. Le suivi est effectué par le directeur de la formation et le secrétariat. Existe en outre un projet de réalisation d'un annuaire via l'association des étudiants en science politique. Les petits effectifs permettent encore ce suivi dans un cadre artisanal.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Des questionnaires d'évaluation sont distribués par chaque enseignant et par le responsable d'année à la fin de chaque semestre/année. Il existe aussi une commission paritaire pédagogique et d'évaluation, convoquée deux fois par an, qui réunit l'équipe enseignante et les délégués des étudiants. Le conseil de perfectionnement est composé d'enseignants-chercheurs de la formation, d'étudiants, de professionnels intervenant dans la formation ou pas. Une réflexion a récemment été entreprise pour envisager un élargissement de ce conseil de perfectionnement (professionnels extérieurs) et une meilleure structuration de son organisation. Il existe une volonté manifeste d'améliorer la formation et son fonctionnement.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Pilotage efficace avec un véritable effort de réflexion concernant l'organisation pédagogique, le suivi des étudiants, l'évaluation des compétences.
- Possibilité accordée aux étudiants d'aller sur le terrain dès la licence, corrélée au lien étroit avec la recherche (rôle important de l'unité mixte de recherche CURAPP-ESS).
- Formation comportant des bases juridiques importantes, qui autorisent le suivi en troisième année d'un double cursus (en *Science politique* et en *Droit*) et l'acquisition de compétences variées et interdisciplinaires.

Points faibles :

- Formation non suffisamment valorisée en tant que parcours de formation sur trois années, en raison de la césure entre la première et deuxième année de licence (où les cours de droit demeurent trop nombreux pour un diplôme en sciences politiques) et la troisième année de licence qui demeure trop visible.
- Effectifs de la troisième année de licence et dans une moindre mesure de la deuxième année de licence trop peu importants.
- Suivi du devenir des étudiants laissé à la discrétion des porteurs de la formation, sans soutien des services spécialisés de l'Université de Picardie Jules Verne.

Avis global et recommandations :

L'avis global est positif.

Toutefois, certaines parties de document ou certains documents semblent conserver la trace de l'organisation passée (existence d'une unique troisième année - L3), par exemple la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par endroits. Il conviendrait de rectifier cette apparence, qui peut laisser croire que la licence est moins pensée comme un tout voulu que comme une construction par nécessité. A cet égard, il apparaît souhaitable de développer la part des enseignements en science politique par rapport aux enseignements en droit en L1 et L2, tout en maintenant une spécialisation progressive. Parallèlement à ces deux premiers conseils, il pourrait être opportun de revoir l'intitulé des cours de science politique de L1 pour préciser leur contenu et rendre plus lisible l'articulation et la progression de la formation sur les trois années.

Il paraîtrait en outre judicieux d'accroître le recrutement d'étudiants extérieurs en L2 et L3, afin d'augmenter les effectifs et de diversifier réellement le public de ces années (pour l'instant surtout des étudiants issus de la L1 ou L2 *Science politique*). En ce sens, alors qu'il déjà existe depuis 2014 une convention avec le lycée Madeleine Michélin d'Amiens (échanges de cours et conférences), des campagnes d'information à destination notamment des lycées possédant des classes préparatoires littéraires ou commerciales pourraient utilement être développées afin de mieux faire connaître la licence.

Il serait par ailleurs opportun de développer le projet personnel et professionnel de l'étudiant par un module spécifique plus important en L3 et plus précoce (dès la L1), ainsi que la dimension internationale, notamment par l'introduction d'un enseignement en anglais, par exemple, en L3 et le développement de la mobilité sortante.

Il serait enfin nécessaire de renforcer les dispositifs de suivi des étudiants (par un service central spécifique de l'Université de Picardie Jules Verne) et de créer un livret de l'étudiant.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
LICENCE MENTION SCIENCE POLITIQUE

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013490-018360-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la Directrice de l'UFR de Droit à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la Directrice, les responsables de formation et moi-même tenons toutefois à vous signaler les observations suivantes :

Au titre de la professionnalisation, le volume horaire consacré au projet d'insertion professionnelle en L3 sera multiplié par deux.

Des rapprochements avec les lycées de la région (à l'image de la collaboration avec le lycée Michelis) ont été opérés depuis la rentrée 2016 dans le cadre du plan -3/+3 .

L'amélioration des échanges internationaux se fait progressivement : pour l'année 2016-2017 des étudiants de l'Université de Minsk en Biélorussie ont été accueillis dans le M1 Science politique, tandis que qu'un projet de partenariat avec Budapest est très avancé et devrait permettre des échanges d'ici la rentrée 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN